



## **A R R È T É**

Le Maire de la commune de BÉDENAC

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment, l'article L2213-1 (Pouvoirs dévolus au maire en matière de police de la circulation et de stationnement),

Vu le Code de la route et notamment ses articles R 411-25 (signalisation) et R 411-8 (Pouvoirs des Préfets, des Présidents de Conseils Généraux et des Maires)

Considérant qu'il y a lieu de fermer la circulation Rue des Glycines 17210 Bédenac en raison de travaux de RESE chez SIG-IMAGE, 2 Allée Théodore Monod, 64210 BIDART

## **A R R È T É**

**Article 1 :** La circulation sera fermée dans les deux sens de circulation pendant 60 jours à partir du 26/01/2026 pour branchement RESE. Il est interdit de stationner et de dépasser pour les véhicules légers et poids lourds.

**Article 2 :** Les prescriptions imposées par le présent arrêté seront signalées aux usagers par une signalisation conforme, mise en place par la société chargée des travaux.

**Article 3 :** Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Montguyon est chargé en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Bédenac, le 02 janvier 2026

Le Maire,  
Alain LAPARLIERE

